

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST. N° 87/62

Objet

BAIL A CONSTRUCTION ENTRE
LA VILLE DE ROYAN & LA
Sté "PUBLI AIR SERVICE"
CONCERNANT LA CONSTRUCTION
D'UN HANGAR A AVIONS SUR
L'AÉRODROME DE ROYAN-MEDIS.

DATE DE CONVOCATION

5 mai

DATE D'AFFICHAGE

5 mai

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 32

POUR 29

ABSTENTION 1

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

15. JUIN 1987

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept
le 15 mai 1987 à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST - DAUZIDOU
BENOIT - BIROLLEAU - COUNIL - LACOTTE - LAPERCHE - MARCONI
MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS
MMES LAFAYE - BUCHET - BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DEVIGNE
FONTAN - JEAN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

M. FABER par M. Le MAIRE

M. BUSSEREAU par M. BENOIT

M. BARBAT par M. THOMAS

ABSENTS

MM GEOFFROY - CANDAU Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

M. BERNARD par Mme BUCHET

Mme DE GAYE par Mme LAFAYE

Mme GAUDIN par M. MARCONI

M. LE GUEUT par M. MONNARD

M. Le Rapporteur expose :

Par lettre en date du 20 Février 1987, M. ZANETTACCI, Gérant de la Société "PUBLI AIR SERVICE" a sollicité l'autorisation de construire, sur le Domaine Privé Communal de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS, un hangar qui pourrait accueillir les avions de sa société. Celle-ci loue, en effet, actuellement un emplacement sur le terrain d'aviation, mais devant l'expansion prise par ses activités, envisage l'achat dans les tous prochains mois d'un deuxième avion.

Par ailleurs, la Ville de ROYAN a besoin, pour accueillir dans de bonnes conditions l'hélicoptère chargé de la sécurité basé l'été à ROYAN, d'un hangar en principe du 15 Juin au 15 Septembre.

Il est donc proposé de passer avec cette société, un bail à construction, dont les conditions essentielles seraient les suivantes :

- construction d'un hangar à avions d'une superficie de 3 places, dont les dimensions seraient de 26,00m sur 12,00m avec une hauteur à l'égout de 3,70m,
- la valeur approximative de la construction est fixée à environ DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (250.000 Frs),

- le bail serait conclu pour une durée de TRENTE ANS (30 ans),
- la Société "PUBLI AIR SERVICE" serait autorisée à avoir, à l'intérieur de ce hangar, une activité de mécanique-aviation, et pourrait envisager la location d'emplacements d'avions,
- les frais de raccordements voirie et réseaux divers seraient à la charge de la société,
- la date de construction envisagée, est fixée au mois de JUIN 1987.
- la Société "PUBLI AIR SERVICE" s'engagerait à héberger gratuitement l'hélicoptère chargé de la sécurité basé à ROYAN, en principe du 15 Juin au 15 Septembre.
- au cours du contrat, si la Ville de ROYAN n'avait plus besoin d'utiliser ce hangar pour héberger l'hélicoptère, un loyer serait demandé à la Société "PUBLI AIR SERVICE" basé sur le prix de location d'un emplacement d'avion dans les hangars de l'Aérodrome, au tarif en vigueur à l'époque,
- la Ville de ROYAN devra donner un accord formel avant toute cession éventuelle par la Société "PUBLI AIR SERVICE", des droits de cette société sur les bâtiments.
- à l'issue du bail ou en cas de défaillance quelconque de la Sté "PUBLI AIR SERVICE", la Ville deviendrait propriétaire du bâtiment,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de désigner Maître LANSAC, Notaire associé à ROYAN, pour rédiger le bail à construction entre la Ville de ROYAN et la Société "PUBLI AIR SERVICE" aux conditions ci-dessus énumérées,
- d'autoriser M.le Député-Maire ou M.le 1er Adjoint agissant par délégation à signer ledit bail,
- les frais seront pris en charge par M.ZANETTACCI, gérant de la Société "PUBLI AIR SERVICE".

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,

L'Adjoint Délégué,



Me Y. TAP